

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 avril 2013

**CONSEIL DE PARIS**  
**Conseil Municipal**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 25 et 26 mars 2013**

**2013 V. 57** Vœu relatif aux objectifs chiffrés de recrutement de contrats aidés.

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que la Ville de Paris compte plus de 1.400 contrats aidés, qu'il est prévu de leur faire bénéficier de sessions de préparations aux recrutements de la Ville ;

Considérant que dans le vœu de l'Exécutif de la séance d'octobre 2012 du Conseil de Paris, en réponse au vœu du groupe Communiste et des élu-e-s du Parti de Gauche, un engagement a été pris pour que, dans le cadre des recrutements sans concours, une préparation spécifique soit proposée aux personnes en contrats aidés ;

Considérant que lors de la séance de février du Conseil de Paris, la Ville s'est engagée à recruter entre 200 et 300 contrat d'avenir ;

Considérant que, dans le cadre du respect de l'égalité de traitement entre tous les agents, il n'est pas légal de « flécher » des postes pour une catégorie de candidats, telle que les contrats aidés (contrats uniques d'insertion, contrats d'avenir...) ;

Considérant néanmoins que la Ville entend de façon volontariste, contribuer à l'insertion durable des contrats aidés, notamment dans les services de la Ville, et peut, pour ce faire, se fixer des objectifs chiffrés de recrutement à atteindre ;

Considérant que, conformément à la loi relative aux contrats d'avenir, il est stipulé que les collectivités doivent contribuer à les recruter dans la mesure du possible ;

Sur proposition de Mme Danielle SIMONNET, du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche ;

Emet le vœu :

Que la Ville de Paris se donne des objectifs chiffrés à atteindre dans le recrutement à l'échelle 3 sans concours de contrats aidés (contrats uniques d'insertion et contrats d'avenir).